



Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Plan d'action 2021

1. Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap

A. RAPPORT ALTERNATIF 2-3 du BDF

a) Transmission de commentaires relatifs au rapport officiel 2-3 de la Belgique

- Suite aux retards accusés par le Comité des droits des personnes handicapées (le Comité), il semble acquis que les rapports alternatifs de la société civile ne seront pas attendus au cours de l'année 2021 et que le dialogue constructif entre le Comité des droits des personnes handicapées et les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale ne seront organisés qu'en 2022, au mieux.
- Conformément à la ligne de conduite adoptée par le Conseil d'administration du BDF et avalisée par le Comité de suivi UNCRPD en 2020, le BDF continuera la préparation de son rapport alternatif sur base du planning initialement prévu. Cela lui permettra d'être prêt à répondre rapidement à toute sollicitation du Comité.
- Le secrétariat intégrera régulièrement les apports aux fiches préparatoires. Les réunions du Comité de suivi destinées à valider le contenu du rapport alternatif du BDF auront lieu le 01/04/2021, le 22/04/2021 et le 20/05/2021.
- Par la suite, le contenu en sera adapté en fonction des progrès réalisés par les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale dans le sens de la mise en œuvre de l'UNCRPD.





b) Dialogue constructif

- A ce jour, aucune date n'est fixée pour la tenue du dialogue constructif de la Belgique.
- Le BDF prévoit d'être prêt à répondre à toute sollicitation du Comité, tant au niveau du contenu, abordé sous le point a) que par l'envoi d'une délégation du BDF à Genève afin d'assister aux échanges et de profiter de l'occasion pour clarifier certains aspects de la situation de vie des personnes handicapées en Belgique. Le cas échéant, la composition de cette délégation sera concertée avec les différents conseils d'avis existant au niveau de la Belgique fédérale de manière à assurer la représentation la plus complète et la plus efficace possible.
- Les dépenses inhérentes au déplacement de la délégation du BDF sont sans doute à prévoir sur fonds propres. Cependant, le BDF et les conseils d'avis existant aux différents niveaux de la Belgique fédérale négocieront la possibilité de prise en charge de ces coûts par les autorités compétentes.
- Le moment venu, le BDF prendra l'initiative d'organiser la coordination des prises de parole avec UNIA et les organisations de la société civile qui y seront présentes.

B. CONFERENCE DES ETATS PARTIES

- Le BDF prévoit de participer à la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD.
- En 2020, le BDF avait décidé de ne pas siéger au sein de la délégation belge à la Conférence des Etats parties. Cette décision était basée sur le fait que la déclaration officielle de la Belgique était trop faible et que les propositions du BDF n'avaient pas été prises en compte. Cette décision du BDF avait généré tensions et incompréhension. Le BDF espère que le dialogue permettra au Politique et à l'associatif de travailler ensemble, à nouveau, dans le respect des rôles et missions de chacun dès 2021.



- Si tel est le cas, le BDF pourra de nouveau prendre place dans la délégation belge et montrer, de la sorte, que la concertation constitue bien un élément central du mode de fonctionnement des gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale et de la société civile.
- A ce jour, le programme de la Conférence des Etats parties n'est pas encore officialisé. À ce jour, le programme de la réunion des États parties n'a pas encore été formalisé. La décision de participer dépendra évidemment aussi du thème et de la manière dont il prend en compte la situation des personnes handicapées belges.

2. Autres instruments internationaux « Droits de l'homme »

- L'année 2021 sera une nouvelle occasion pour le BDF de se positionner par rapport aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en fonction des calendriers fixés par l'ONU.
- Chaque fois, une proposition de texte sera produite par le Conseil d'administration et le secrétariat. Elle sera soumise à la relecture de l'ensemble des associations membres du BDF avant d'être transmise au Comité de l'ONU compétent.

a) Universal Periodic Report (UPR)

- L'Examen Périodique Universel (UPR) est un processus d'examen périodique des Etats concernant les Droits de l'homme mis en place par l'ONU.
- Le Comité UPR se réunira à Genève en janvier 2021. L'examen de la situation de la Belgique sera à l'ordre du jour.
- Le dialogue constructif de la Belgique (3^{ème} examen EPU), aura lieu le 5 mai 2021. Pour rappel, le BDF a soumis son rapport alternatif au Comité UPR le 8 octobre 2020. Le BDF n'a pas prévu une participation plus poussée à ce processus qui n'est pas spécifiquement orienté « handicap ». Il sera attentif à son déroulement.



b) Les Objectifs du Développement Durable (SDG)

- Les Objectifs de Développement Durable (SDG) sont un instrument international de l'ONU. La Belgique s'est engagée à atteindre les 17 objectifs fixés dans le cadre des SDG.
- Au cours de l'année 2021, le BDF finalisera l'adaptation des vidéos de sensibilisation à la relation entre « handicap » et développement durable produite en anglais par l'EDF. Ce projet devait être réalisé en 2020, mais une série d'obstacles imprévus ont bloqué le processus.
- Il se servira de ces vidéos pour développer des actions de sensibilisation à destination de ses membres de manière à ce qu'ils puissent utiliser les éléments de développement durable dans la promotion de leurs propres actions et lors de leurs contacts avec les décideurs politiques.
- Les vidéos serviront d'outil de sensibilisation sur le site Internet du BDF, les sites Internet des organisations membres du BDF ainsi que sur ceux des conseils d'avis existants au niveau des entités fédérale et fédérées.
- Les vidéos seront utilisées dans le cadre de la participation éventuelle du BDF au Forum du développement durable 2021.
- Enfin, elles seront éventuellement utilisées en télévision au niveau des télévisions communautaires.

c) Instruments ONU sur les droits de la femme et sur les droits de l'enfant

- Au cours de l'années 2021, le BDF prolongera le travail entamé en 2019 pour positionner correctement les attentes des femmes handicapées dans les processus « droits de la femme ». A ce titre, il suivra attentivement le CEDAW, la Convention d'Istanbul et la Déclaration de Beijing.
- De même, il accordera une attention particulière au processus de la Convention sur les droits de l'enfant (CRC).

d) Elimination des discriminations et lutte contre la torture

- Au cours de l'année 2021, peu de sessions d'instruments droit de l'homme concernent la Belgique.



- Convention sur l'élimination de la discrimination raciale (CERD), session 103, du 19 au 30 avril : observations finales du Comité CERD sur la situation de la Belgique
- Convention contre la torture (CAT), session 71 du 12 au 30 juillet 2021 (non confirmé à ce jour) : rapport officiel de la Belgique.
- Le BDF sera attentif à ces développements, mais ne prévoit pas de publier de rapports alternatifs

3. Stratégie européenne du handicap 2021-2030

La stratégie européenne 2021-2030 devrait être présentée par la Commission européenne au début du mois de mars 2021.

Le BDF a collaboré activement à la préparation du positionnement de l'EDF par rapport à celle-ci.

Il a fait de cette stratégie l'élément d'information central du volet informatif de son Assemblée générale 2021.

Au cours des années à venir, cette stratégie occupera une place centrale dans la structuration de l'action du BDF, à côté de l'UNCRPD.

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) European Accessibility Act

- Au cours de l'année 2021, le BDF assurera le suivi de la de la transposition en droit belge de l'*European Accessibility Act*.
- Pour ce faire, il sollicitera le soutien des conseils d'avis de personnes handicapées existant aux différents niveaux de pouvoir.
- Il devra aussi pouvoir compter sur l'expertise de ses membres et de l'EDF en matière de normes d'accessibilité.

b) 2021 année européenne du rail

- Le BDF profitera des événements organisés dans le cadre de 2021, année européenne du rail pour faire remonter vers la



Commission européenne les interrogations du BDF en matière de mobilité ferroviaire.

- A ce titre, il insistera auprès de l'EDF pour être associé dans les contacts EDF-CE en faveur d'avancées concrètes pour l'accessibilité intégrée des réseaux ferroviaires de tous les Etats membres. Le BDF en a, en effet été l'initiateur par ses interpellations au niveau du dossier M7.

c) European Disability Card

- Au cours de l'année 2021, le BDF suivra le développement du projet de *European Disability Card* en Belgique.
- Au niveau européen, il incitera l'EDF à poursuivre son lobbying pour l'élargissement et l'approfondissement de la carte dans un maximum d'Etats européens.

d) Accessibilité du web

- Au cours de l'année 2021, le BDF assurera un suivi de la directive européenne accessibilité des sites Internet du secteur public.

4. Participation aux instances de l'EDF

- Au cours de l'année 2021, le BDF continuera à participer assidument aux travaux des instances de l'*European Disability Forum* (EDF) et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.
- Le fait que deux membres du BDF soient aussi membres du Conseil d'administration de l'EDF lui donne une capacité d'impulsion intéressante au sein de l'organisation.
- Le BDF continuera à y faire entendre sa voix de sorte que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.
- Il veillera à ce qu'une attention soutenue soit apportée, notamment, au contenu et à la mise en œuvre de la Stratégie européenne du handicap 2021-2030, en ce compris les éléments qui en seront peut-être absents.



5. Plateforme des Conseils d'avis

Au cours de l'année 2021, 4 réunions de la plateforme des Conseils d'avis sont prévues. Le BDF reste convaincu de l'importance de ces concertations informelles pour garantir un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes handicapées dans le contexte de la Belgique fédérale.

Une attention particulière sera accordée :

- à la nécessaire coordination des forces dans le cadre d'un plan d'action national handicap et de la mise en œuvre optimale de l'UNCRPD
- à l'obtention de la création, dans chaque entité, d'un Conseil d'avis des personnes handicapées
- à la production de rapports alternatifs dans le cadre du rapportage des traités internationaux qui ont une influence sur la situation des personnes handicapées

6. Communication

a) Utilisation du site Internet

Le site demeure la porte d'entrée naturelle vers les activités du BDF. Le travail entamé en 2020 au niveau de l'attractivité des pages du site sera continué. L'objectif est de les rendre plus agréables à visiter.

Au cours de l'année 2020, le BDF a utilisé pour la première fois des questionnaires en ligne pour récolter l'avis des personnes handicapées sur différents sujets. En fonction des circonstances, il recourra à nouveau à de tels questionnaires qui permettent une interactivité utile.

b) BDF sur Twitter

L'utilisation de Twitter pour faire connaître l'action du BDF a été lancée en fin d'année 2019. Cette pratique a été systématisée au cours de l'année 2020. 2021 sera dans la continuité.



c) Assemblée générale

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2021 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

Lors de son assemblée du 11/03/2021, le BDF analysera la Stratégie européenne du handicap 2021-2030, en compagnie d'An Sofie Leenknecht, collaboratrice de l'EDF.

Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l'occasion d'identifier des axes d'action novateurs. Il est certain que la Stratégie européenne du handicap comportera certains axes essentiels d'action. Ils constitueront un autre cadre structurant pour le travail du BDF, à côté de l'UNCRPD.

Conclusion

Il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membres continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...

Si de grands principes consensuels se sont dégagés au niveau européen (la non-discrimination, l'égalité des chances, la jouissance des Droits de l'Homme pour les personnes handicapées,...), il ne faut pas perdre de vue la réalité de vie et les besoins quotidiens des personnes. Les décisions prises au niveau européen doivent répondre aux besoins réels des citoyens européens.

Pour cela, le BDF continuera de faire entendre la voix de ses membres et exigera que le slogan « rien sur nous sans nous » soit mieux respecté par les décideurs européens et belges. Le secrétariat est ouvert à toute suggestion et réflexion de ses membres. Le CA met son point d'honneur à donner un suivi à chaque intervention.